

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

---

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL527

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 13

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« qualité du service rendu »

les mot :

« conscience professionnelle, à l'engagement ainsi qu'aux résultats professionnels ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Remettre le mérite au travail au goût du jour est une bonne chose. Depuis trop longtemps des primes viennent récompenser les fonctionnaires pour être, par exemple, simplement présents à leur travail.

Cet article va dans le bon sens puisqu'il vise à corriger un certain nombre de déviations et remettre la valeur travail au centre de la fonction publique. Il convient cependant de le préciser davantage.